

DEFINITION

Le psychologue apporte une aide aux individus, ou aux organisations à comprendre et à résoudre des problèmes psychologiques, émotionnels et comportementaux. Le psychologue peut intervenir au sein de l'équipe de soins d'un patient.

FORMATION

Une licence suivie d'un Master (Bac +5) avec une spécialisation de 2 ans dans un domaine spécifique de la psychologie (clinique, sociale, du travail, développement, etc.). Un stage de 500 heures est obligatoire pour obtenir le titre de psychologue. Le psychologue doit s'inscrire au répertoire ADELI auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour exercer.

MISSIONS PRINCIPALES

❖ Evaluation psychologique

- Réalisation de bilans psychologiques (tests de QI, tests de personnalité, évaluations neuropsychologiques)
- Analyse des comportements et des émotions

❖ Thérapie et soutien

- Conduite de thérapies individuelles, familiales ou de groupe
- Aide à la gestion du stress et des émotions
- Soutien psychologique et accompagnement en cas de crises (dépression, anxiété, troubles du comportement)

❖ Prévention et intervention

- Elaboration et mise en œuvre de programmes de prévention des troubles psychologiques
- Gestion de situations de crise (intervention post-traumatique)
- Intervention dans les institutions scolaires, sociales et médicales pour soutenir les équipes et les patients

❖ Recherche et développement

- Participation à des études et des recherches en psychologie
- Publication de travaux scientifiques
- Développement de nouvelles méthodes thérapeutiques

❖ Conseil et orientation

- Conseils aux professionnels de la santé, de l'éducation ou de l'entreprise
- Orientation des patients vers des structures adaptées (centres de soins, association)

❖ Intervention en entreprise

- Évaluation des risques psychosociaux (DUERP)
- Formations sur un thème ciblé demandé par l'entreprise
- Animation de groupes d'analyse de pratiques professionnelles

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Exercice libéral, Exercice salarié : hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, CMP, établissements scolaires, entreprises,

PRISE EN CHARGE

- ❖ La consultation d'un psychologue dans un CMP est gratuite (le CMP est financé par l'Assurance maladie.)
- ❖ L'Assurance maladie rembourse jusqu'à 12 consultations de 50€ par an chez des psychologues libéraux ayant conventionné avec l'Assurance maladie, pour les troubles légers à modérés ([dispositif mon soutien psy](#))
- ❖ Les psychologues libéraux non conventionnés pratiquent des tarifs libres non remboursés par l'AM. Les patients doivent se tourner vers leur mutuelle pour obtenir un devis.